

CAS - 120 M
C.P. - ITINERANCE
AU QUEBEC



L'ITINÉRANCE EN OUTAOUAIS
LA RECHERCHE D'UN CONSENSUS RÉGIONAL

Avis régional

Outaouais

Le 30 octobre 2008

PRÉAMBULE

La Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) est l'interlocutrice privilégiée du gouvernement du Québec en matière de développement régional. Elle est instituée en vertu de l'article 97 de la *Loi sur le ministère des Affaires municipales et des Régions* (L.R.Q., c. M-22.1).

La mise en place de la CRÉO par le gouvernement du Québec et la signature du Protocole d'entente entre le gouvernement du Québec et les présidents des CRÉs le 14 octobre 2004, lors du Forum des générations, ont amené une nouvelle gouvernance qui devrait se traduire par la décentralisation, par la régionalisation des services, par l'adaptation des normes et programmes gouvernementaux aux particularités de la région et de ses territoires et, enfin, par des initiatives de partenariat.

La Conférence régionale des élus de l'Outaouais est composée des membres suivants :

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	
MILIEU MUNICIPAL	
Le président, Marc Carrière , préfet, MRC des Collines-de-l'Outaouais La vice-présidente, Paulette Lalande , préfet, MRC de Papineau Michael McCrank , préfet, MRC du Pontiac Pierre Rondeau , préfet, MRC de la Vallée-de-la-Gatineau Marc Bureau , maire, ville de Gatineau Steve Harris , maire, mun. de Cantley Robert Bussière , maire, mun. de La Pêche Edward J. McCann , maire, ville de Pontiac	Jean Perras , maire, municipalité de Chelsea Robert Coulombe , maire, ville de Maniwaki Aurèle Desjardins , conseiller, ville de Gatineau Jocelyne Houle , conseillère, ville de Gatineau Poste vacant , conseiller(ère), ville de Gatineau Armand Renaud , maire, mun. de l'Ange-Gardien Normand Vachon , maire, mun. de Mayo Raymond Durocher , maire, mun. de Fort-Coulonge
COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES REPRÉSENTÉES PAR UN CONSEIL DE BANDE	
1 représentant (poste vacant)	Kitigan Zibi Anishinabeg – Nation algonquaine (1360) Algonquins of Barriere Lake (410)
SOCIÉTÉ CIVILE	
Lise Waters , présidente, URLSO pour le secteur Culture, loisir et sport Marlène Thonnard , présidente, Université du Québec en Outaouais pour le secteur Enseignement supérieur, recherche et science Julien Croteau pour le secteur Éducation primaire et secondaire Michel Allard , président, Conseil régional des partenaires du marché du travail de l'Outaouais pour le secteur Économie et emploi Guy Morissette pour le secteur Développement social et santé Poste vacant pour le secteur Protection de l'environnement, aménagement du territoire et transport Sylvie Daigle à titre de représentante des citoyennes et des citoyens	
MILIEU POLITIQUE	
Députés à l'Assemblée nationale du Québec (sans droit de vote)	
Benoît Pelletier , député de Chapleau, ministre responsable de l'Outaouais Norman MacMillan , député de Papineau	Charlotte L'Écuyer , députée de Pontiac Maryse Gaudreault , députée de Hull Stéphanie Vallée , députée de Gatineau
AUTRES (sans droit de vote)	
Jean Hébert , directeur général, CRÉO	Pierre Ricard , directeur régional, ministère des Affaires municipales et des Régions

Table des matières

Préambule	2
1 Mise en contexte	4
2 Une définition de l'itinérance qui reflète la réalité de l'Outaouais	5
3 Reconnaissance d'un statut particulier pour l'Outaouais	6
4 Accroissement de l'offre de logement social et soutien des ressources en place	7
5 Soutien à la concertation des actions régionales	8
6 Accroissement et soutien des ressources du milieu	9
7 Remerciements aux membres de la Commission	10

1 MISE EN CONTEXTE

Le phénomène de l'itinérance en Outaouais est très préoccupant. Nous croyons qu'une série d'actions doivent être posées afin de mieux épauler les acteurs locaux dans leur travail auprès des personnes vulnérables. Par cet avis, la Conférence Régionale des Élus de l'Outaouais (CRÉO) désire soutenir les consensus régionaux qui existent en ce qui a trait à la lutte à l'itinérance. L'objectif n'est pas de refléter l'ensemble des analyses et des recommandations qui ont été faites par les représentants de l'Outaouais aux membres de la Commission, mais bien de mettre en relief les principaux points de convergences qui semblent se dégager. En aucun temps cet avis porte un jugement ou une évaluation sur la pertinence des demandes exprimées par un ou des acteurs locaux ou régionaux, mais les éléments retenus dans cet avis sont ceux qui ont déjà atteint un niveau consensuel significatif en Outaouais.

2 UNE DÉFINITION DE L'ITINÉRANCE QUI REFLÈTE LA RÉALITÉ DE L'OUTAOUAIS

La réalité de l'itinérance en Outaouais présente un visage particulier, notamment en raison de la grande précarité qui affecte les familles. Cette précarité est liée entre-autre aux coûts élevés des logis dans la région. Cette précarité des familles est aussi présente dans les milieux ruraux qui parfois vivent des difficultés socio-économiques importantes. Ainsi, nous croyons qu'afin de bien refléter la réalité régionale, les membres de la Commission parlementaire devraient retenir une vision large et multifactorielle de l'itinérance. En conséquence, une définition plus adaptée à la réalité de notre région a été formulée et elle est portée par l'ensemble d'acteurs du milieu (Agence de la Santé et des Services Sociaux de l'Outaouais, milieu communautaire, réseau de services). Selon cette perspective, l'itinérance représente :

Une personne ou une famille en situation d'itinérance ou en voie de sortie d'itinérance donc, une personne ou une famille – à faible revenu qui, sur une base permanente, périodique ou temporaire, est sans domicile fixe ou présente des risques significatifs d'être sans domicile fixe dans un futur immédiat.

3 RECONNAISSANCE D'UN STATUT PARTICULIER POUR L'OUTAOUAIS

L'Outaouais urbain est une zone frontalière qui est juxtaposée à une des plus grandes agglomérations du pays (Ottawa). La réalité de l'itinérance en Outaouais est différente de celle vécue par les autres régions du Québec. En Outaouais le phénomène de l'itinérance fait face à l'ensemble des difficultés rattachées à la présence de ce phénomène dans une grande agglomération urbaine. En fait, si l'on tient compte du bassin de population de l'ensemble de la région Ottawa-Gatineau, soit de plus de 1.2 millions d'habitants, notre région est comparable à celle de Montréal ou Québec.

Également, la situation frontalière de la région ajoute de nombreux éléments de complexité, notamment en raison des déplacements fréquents des personnes itinérantes. Cette situation frontalière pose une difficulté accrue de coordination de services tout en favorisant une augmentation des coûts de l'habitation. En conséquence l'Outaouais représente une situation tout à fait particulière et il est proposé :

Qu'en ce qui à trait à la lutte à l'itinérance, l'Outaouais bénéficie d'un statut particulier. Ce statut particulier devrait lui octroyer une plus grande autonomie et lui assurer les ressources nécessaires afin de lui permettre de faire face aux difficultés qui sont liées à sa situation frontalière.

4 ACCROISSEMENT DE L'OFFRE DE LOGEMENT SOCIAL ET SOUTIEN DES RESSOURCES EN PLACE

La région de l'Outaouais rencontre des difficultés importantes dans ses démarches visant à accroître l'offre de logement social. Une de ces difficultés est liée aux coûts de construction élevés qui dépassent les barèmes fixés par la Société d'habitation du Québec (SHQ). La ville de Gatineau poursuit depuis plusieurs mois une démarche afin d'être reconnue ville mandataire pour le logement social auprès de la SHQ et elle est soutenue dans cette démarche par l'ensemble des acteurs du milieu.

Les difficultés de développement d'une offre de logement social dans les milieux ruraux sont nombreuses et dans les faits, il y a fort peu de logement social en milieu rural. Même en Outaouais urbain, l'offre de logement s'adressant aux personnes à risque d'itinérance dans la région est incomplète, notamment en ce qui a trait aux logements temporaires s'adressant aux personnes qui complètent une thérapie ou encore à l'absence de centre de dégrisement. Également, le logement social s'adressant aux personnes à risque d'itinérance doit inclure le soutien psycho-social nécessaire à la réussite du processus de réinsertion.

En conséquence, il est proposé :

Que l'Outaouais puisse bénéficier d'un soutien particulier dans l'accroissement de son offre de logement social en raison de sa situation particulière. L'accroissement de cette offre devrait tenir compte de la précarité vécue par de nombreuses familles et cela tant en milieu rural qu'en milieu urbain. Le soutien psycho-social doit être disponible pour les personnes qui bénéficient de ces logements sociaux.

5 SOUTIEN À LA CONCERTATION DES ACTIONS RÉGIONALES

La Conférence Régionale des Élus de l'Outaouais tient à souligner l'apport important que constitue la publication du récent cadre de référence en itinérance par le Ministère de la Santé et des Services Sociaux. La publication de ce cadre représente une avancée qui peut permettre une plus grande concertation des principaux acteurs du milieu. Cependant, afin d'optimiser les impacts de ce cadre, nous désirons souligner la nécessité de réaliser des actions régionales multisectorielles (emploi, santé, habitation, etc.). Un mécanisme de coordination régionale devrait être en mesure d'analyser l'impact des actions réalisées.

Le plan d'action concerté (2007-2009) élaboré par l'Agence de la Santé et des Services Sociaux de l'Outaouais devrait pouvoir bénéficier de moyens accrus afin d'être poursuivi et de faciliter l'atteinte des objectifs déjà ciblés. Le milieu communautaire participe déjà aux démarches de concertation et doit contribuer au processus d'analyse du plan d'action. Pour sa part, la CREO poursuit sa démarche de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale en favorisant la concertation des milieux selon l'Approche Territoriale Intégrée (ATI). Cette action est possible dans le cadre d'une entente avec l'ASSSO et le ministère de l'emploi et de la solidarité sociale. Cette approche permettra de mieux cibler nos actions et d'agir plus efficacement sur les déterminants socio-économiques et ceux associés à l'itinérance.

Une réalité régionale particulière, c'est la fréquentation par les personnes itinérantes de ressources situées tant du côté du Québec que de l'Ontario. Ce phénomène pose des difficultés accrues de concertation du milieu. L'établissement d'un continuum de service rencontre ainsi des difficultés supplémentaires, et cela tant au niveau de l'organisation des services, que du soutien aux personnes itinérantes par les intervenants. Dans le but d'amoindrir ces difficultés et de mieux concerter les acteurs régionaux, la CRÉO supporte :

L'élaboration et la mise en application d'actions régionales multisectorielles qui seraient en concordance avec le plan d'action concerté de l'ASSSO. Une de ces actions devrait être la mise sur pied d'une table regroupant des intervenants du Québec et de l'Ontario œuvrant dans la région d'Ottawa-Gatineau. Ces actions devraient pouvoir bénéficier d'un soutien financier récurrent.

6 ACCROISSEMENT ET SOUTIEN DES RESSOURCES DU MILIEU

À plusieurs reprises, lors des consultations régionales de la Commission parlementaire, les difficultés que rencontrent le réseau public et les organismes communautaires, afin de répondre aux besoins du milieu ont été exprimées. La CRÉO reconnaît les efforts faits par l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Outaouais afin de mieux soutenir les organismes qui œuvrent auprès des personnes itinérantes. Cependant, malgré cet effort particulier, les ressources du milieu ont besoin d'un soutien plus important. Dans une démarche conjointe, la Table Régionale des Organismes Communautaires Autonomes de l'Outaouais (TROCAO) et l'Agence de la Santé et des Services Sociaux de l'Outaouais (ASSSO) se sont dotées d'un cadre de référence, de relation et de soutien financier permettant de mieux évaluer leurs besoins financiers. Cependant, un rehaussement du financement des organismes communautaires et du réseau public est nécessaire afin d'accroître l'efficacité des actions auprès des personnes itinérantes et d'assurer la pérennité des actions entreprise. La CRÉO reconnaît que :

Le réseau public et les organismes communautaires de l'Outaouais qui œuvrent auprès des personnes itinérantes ont besoin d'être mieux soutenus. Ce soutien accru implique un rehaussement de leur financement récurrent.

7 REMERCIEMENTS AUX MEMBRES DE LA COMMISSION

La Conférence Régionale des Élus de l'Outaouais désire remercier les membres de la Commission parlementaire qui ont porté une attention particulière au phénomène de l'itinérance en Outaouais. L'écoute que vous avez faite aux nombreuses recommandations des intervenants de l'Outaouais, ainsi que celle que vous réserverez à cet avis, laisse présager que les personnes les plus démunies de la région pourront bénéficier d'un soutien accru qui va permettre d'améliorer leurs situations difficiles et de mettre en place des actions collectives pour contrer l'itinérance dans notre région.